

Le Conseil rejeta une proposition soviétique tendant à remettre l'admission de Ceylan jusqu'à ce que ce pays ait fourni des renseignements complets quant à la forme de son gouvernement et à sa constitution, ainsi "qu'une preuve suffisante qu'il constitue un Etat souverain et indépendant". Le Canada et d'autres pays firent remarquer que Ceylan avait présenté un document contenant les renseignements demandés et que son représentant était à la disposition du conseil pour répondre à toute question qu'on voudrait lui poser. Lorsque la demande de Ceylan fut mise aux voix, elle reçut l'appui de neuf membres du Conseil, mais l'URSS et l'Ukraine se prononcèrent contre sous prétexte que ce pays restait colonie britannique et constituait un Etat fantoche.

#### Organisation internationale du commerce

Le ministre du Canada en Suisse, M. L. Dana Wilgress, a été élu président des parties contractantes de l'Organisation internationale du commerce qui a tenu une session de dix jours à Genève, à partir du 16 août. Les parties contractantes sont celles qui ont signé le protocole d'application provisoire sur les réductions douanières, enregistré à Genève en 1947. Vingt et un de ces pays ont pris part à la session du mois d'août, dont l'objet était d'examiner les questions soulevées par l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers.

Au cours de la première semaine de la session, il fut décidé à l'unanimité d'entreprendre une seconde série de négociations sur les tarifs en vue d'amener d'autres pays à adhérer à l'accord général. Plusieurs pays ont déjà manifesté l'intention d'adhérer à cet accord.

M. Wilgress a également présidé le Comité exécutif de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce, dont le siège est provisoirement à Genève, où elle a tenu une session de trois semaines qui s'est ouverte le 25 août. La Commission intérimaire est une institution temporaire des Nations Unies; sa tâche principale est de préparer la première session de l'Organisation internationale du commerce. Le Comité exécutif a étudié l'établissement d'une liaison entre l'OIC et l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'entre l'OIC d'une part et de l'autre, les autres institutions spécialisées, diverses organisations non gouvernementales, et la Cour internationale de Justice.

#### Cour internationale de Justice

M. Read, ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie et conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures, vient de voir sa candidature présentée en vue d'un second mandat de juge à la Cour internationale de Justice. M. Read avait été élu en février 1946 pour un mandat de trois ans à la Cour internationale. Le Groupe national du Canada qui, en conformité du Statut de la Cour, est chargé par le Gouvernement de présenter les candidatures, a également présenté le juge Hsu Mo, de Chine, le juge Abdel Hamid Badawi Pacha, d'Egypte, et sir Benegal Narsinga Rau de l'Inde.